

PROJET D'ÉVOLUTION de l'expérimentation au cours de l'année 2024, en relation avec l'évolution de la Graine

PROPOSITIONS du C.A de l'ADESL-la Graine Séance du 6/09/2023

A) PREAMBULE

L'ADESL-la Graine est partie prenante du projet « Territoires à Vivres » depuis le début 2022, à la foi dans son acceptation la plus large (système alimentaire relocalisé, plus durable et de qualité) que dans le volet solidarité avec l'application expérimentale de caisse commune alimentaire avec la MonA.

Cette MonA s'appuie sur la Graine, monnaie locale de l'Hérault, du fait que nous sommes un support dans plusieurs domaines :

- 1- technique avec notre expertise du logiciel Kohinos,
- 2- relationnel : pour la fédération pour avoir obtenu la mise à disposition de Kohinos sans droit d'entrée pour la Mona,
- 3- bancaire : gestion du compte MonA, dépôt en banque des espèces et chèques, reconversions hebdomadaires pour les pros,
- 4- juridique : nous sommes déclarés comme association gérant une monnaie, et nous sommes l'employeur de Charles, le salarié de la Mona,
- 5- logistique : hébergement du salarié et du comptoir des habitants de la MonA.

L'expérimentation MonA, lancée en février 2023 et prévue pour un an, connaît à présent trois évolutions qui ne sont plus prises en compte par la Convention qui relie la Graine à la FR Civam pour l'expérimentation Territoires à VivreS et qui prend fin au 31/01/24. **Il faut donc envisager une réflexion globale sur l'évolution des relations entre la Graine et la MonA, en particulier au sujet de leurs modèles économiques respectifs.**

Les 3 évolutions constatées :

- 1) La CAC avec la MonA pourrait être reconduite en 2024,

- 2) La CAC cherche à étendre son réseau vers de nombreux professionnels dans l'alimentaire, dont certains sont déjà à la Graine ; la convention d'une durée d'un an stipule que pour 2023, ils doivent aussi rester à la Graine, mais avec quelles conditions de fonctionnement ?, puis qu'en est-il d'une prolongation en 2024 ?.
- 3) La Graine, elle aussi, dispose depuis juillet 2023 d'une appli de paiement en monnaie locale numérique (une appli mobile, plutôt qu'une appli web comme la MonA)

A partir de là, l'ADESL-la Graine propose des évolutions et améliorations à discuter en ce qui concerne son implication et ses liens avec la MonA et la CAC.

B) ANALYSE DES DIFFERENCES et CONVERGENCES entre les deux modèles économiques, Graine / TàV - MonA et PROPOSITIONS:

Ces différences portent sur

- 1) L'ensemble des objectifs de transformation économique et sociale visés,
- 2) La différenciation des points de distribution conventionnés selon leur statut économique et social,
- 3) L'origine des ressources financières pour le fonctionnement, voire l'investissement.

1) L'ensemble des objectifs de transformation économique et sociale visés :

Le projet Territoires à Vivres vise à « EXPÉRIMENTER DES NOUVELLES COOPÉRATIONS POUR DEVELOPPER DES SYSTEMES ALIMENTAIRES DE PROXIMITE EN COMMUN : PLUS DURABLES, PLUS SOLIDAIRES ET PLUS DEMOCRATIQUES »

Et plus spécifiquement à expérimenter en 2023 la Caisse Alimentaire Commune avec la MonA :

« une caisse alimentaire commune*, inspirée du principe de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). Le projet de SSA, porté par un collectif national, se

propose d'étendre la sécurité sociale existante à l'alimentation, de façon universelle, en permettant aux personnes de bénéficier d'un budget alimentaire de 150 euros par mois, utilisable dans un circuit alimentaire conventionné, soutenant le développement de systèmes alimentaires plus durables. Son financement reposerait sur des cotisations sociales. »

Le projet de la Graine est celui de toute monnaie locale, à savoir :

1. DYNAMISER l'économie et les emplois locaux au lieu d'alimenter des placements spéculatifs mondialisés,
2. IMPULSER une production et une consommation écoresponsable,
3. FAVORISER l'épargne citoyenne pour des investissements dans la transition écologique et solidaire,
4. MESURER la valeur et FACILITER les échanges économiques, comme toute monnaie.

On voit donc que Territoires à Vivres s'inscrit parfaitement dans les objectifs 1 et 2 de la Graine à deux différences près :

- TàV avec la MonA apporte de plus l'idée de la solidarité alimentaire, déclinée sur le modèle de SSA, celui de la solidarité en matière de santé telle qu'elle a existé à l'origine en France,
- TàV s'applique à la seule sphère de production et de consommation de produits alimentaires.

A partir de ces différences entre TàV/MonA et la Graine, il est aisé de comprendre les questions qui se posent dans l'optique d'une prolongation du fonctionnement de la MonA en 2024.

Pour atteindre ses objectifs, la Graine pratique une gestion démocratique associant tous les utilisateurs de la monnaie locale (producteurs, , distributeurs, consommateurs, collectivités locales,) dans ses instances associatives (A.G, C.A, Bureau, Comité d'Agrément) . Elle travaille sur un modèle économique avec le moins de subventions publiques possibles, faisant appel aux contributions de tous ses utilisateurs, dans tous les secteurs économiques pouvant contribuer à la transition écologique et solidaire. L'objectif final est bien une alternative à notre système de production et de consommation, avec des flux économiques équilibrés et auto entretenus en s'appuyant sur des valeurs sociales et humaines (cf notre charte).

2).La différenciation des utilisateurs consomm'acteurs individuels (Graine/Mona) et aussi des points de distribution conventionnés (Graine/monA)

Si l'on observe les utilisateurs ou participants à la MonA comme à la Graine, on peut faire les distinctions suivantes :

Du côté des consommateurs (Graine) ou participants (MonA) :

Pour la Graine : les consommateurs vont devenir des consomm'acteurs de la transformation de l'économie **par le simple fait d'effectuer leurs dépenses quotidiennes en Graines et non en euros** pour acquérir toute une variété de biens et services « écologiques ». Et concomitamment, sans que cela diminue leur pouvoir d'achat, ils vont abonder à la création d'un **fonds de garantie** qui peut, par l'intermédiaire d'une banque telle que la NEF pour financer des projets à plus-value écologique, sociale et culturelle. (ex : aider un agriculteur à faire une conversion vers l'agriculture biologique). Ce fonds de garantie d'une monnaie locale en circulation est imposé par la loi.

Pour la MonA : les participants forment un système de solidarité alimentaire assurant un minimum (dans l'expérimentation 100 Mona = 100 €) à tous, quel que soit leur contribution volontaire liée à leur revenu. A ce jour de l'expérimentation, l'équilibre du système nécessite un apport extérieur de 40 % des MonA distribuées, plus le financement de l'intégralité des frais de gestion. Il n'y a pas, en parallèle de constitution de fonds de garantie.

Du côté des points de distribution de produits alimentaires (MonA) ou tous produits écoresponsables (Graine) :

Du point de vue des réalités économiques, on observe qu'il y a 3 catégories de points de distributions :

- 1/Les associations de solidarité à but non lucratif, type l'Esperluette,
- 2/Les paysans producteurs qui commercialisent directement le fruit de leur travail, type marché paysan,

3/les commerces traditionnels, intermédiaire commercial à but lucratif, type Biocoop ou revendeur sur un marché.

Pour l'instant, la MonA les a mis sur un pied d'égalité de traitement (0 frais de gestion et de reconversion) en leur apportant, de fait, une clientèle supplémentaire captive (la MonA ne peut être dépensée que dans environ 30 commerces ou marchés).

Par contre, la Graine leur applique des régimes différents :

Catégorie 1 : conventionnement avec une cotisation de 40 € annuelle, frais de reconversion à 0 %. Avec cependant un enregistrement de leurs coordonnées dans le fichier des prestataires de la Graine pour rejoindre le cadre légal des monnaies locales,

Catégorie 2 : conventionnement sans frais (cotisation à 0 et frais de reconversion à 0%), avec cependant un enregistrement de leurs coordonnées dans le fichier des prestataires de la Graine si tel n'est pas le cas,

Catégorie 3 : conventionnement avec une cotisation à la Graine selon le barème en vigueur (selon le nombre de salariés) et des frais de reconversion (retour de Graines contre des euros) à 2% .

3)L'origine des ressources financières pour le fonctionnement, voire l'investissement grâce au fonds de garantie.

Un prolongement de la Caisse Alimentaire commune en 2024, tout comme la poursuite de la circulation de la Graine (depuis 5 ans) nécessite que l'on se penche sur les ressources financières à mobiliser.

Du fait de l'incertitude liée aux financements extérieurs (subventions publiques, aides privées), il y a lieu, pour la MonA comme pour la Graine de réfléchir à la constitution de ressources propres dégagées par la participation de tous les acteurs.

Il faut viser à la fois des ressources pour assurer les coûts de gestion et la constitution du fonds de garantie qui permet à la banque qui le détient de financer les projets.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs pistes peuvent être étudiées, en partie au vu du fonctionnement de la Graine et de la MonA.

3 Propositions pour contribuer aux frais de gestion :

- Une participation des commerces de la catégorie 3 (voir ci-dessus) à la MonA,
- Une participation, même faible et modulée, de tous les participants de la MonA,
- Un versement de dons déductibles des impôts par les entreprises de toutes catégories, sous réserve de remplir les conditions fiscales.

2 Propositions pour contribuer à la constitution d'un fonds de garantie :

Les flux monétaires MonA circulent très peu, ils reviennent très vite en euros, sans effet pérenne positif de circulation sur le territoire.

A la différence, une partie des flux monétaires Graine continue à circuler en continu sur le territoire, (70 000 à ce jour), avec un effet positif sur le territoire.

Comment, dès lors, faire converger les deux approches ?.

2 voies sont alors envisageables : à l'entrée des flux et/ou à la sortie.

A l'entrée du circuit Mona :

La cotisation à la MonA doit être possible en euros ou en Graines.

Le professionnel de catégorie 3, non adhérent à la Graine, paierait une cotisation.

A la sortie du circuit MonA :

Tous les points de distribution « MonA/alimentaire » devraient demander à ce que les Mona encaissées soient transformées en Graines dès leur encaissement (donc augmentation du fonds de garantie) ce qui permettra des dépenses en Graines vers des biens et services de toutes sortes dans le réseau de la Graine, même non alimentaires., y compris le paiement de salaires. Et s'il doit y avoir reconversion, les frais de reconversion peuvent contribuer aux frais de gestion de la MonA.

ANNEXE 1: le fonds de garantie ou fonds d'investissement :

L'intérêt d'un fonds de garantie tel que celui de la Graine à la NEF est évident quand il s'agira d'aider des agriculteurs par des prêts puisque LA Nef (pour l'instant) s'engage à prêter au moins le double du fonds de garantie à des projets bons pour la transition (leur cahier des charges et équivalent à celui des monnaies locales); alors que la CAC a pour effet de laisser un fonds de garantie « provisoire » à 0 au bout d'une année.

Si on devait viser une forte progression du fonds de garantie lié à la Mona pour ensuite disposer de ces sommes pour le développement des filières de production agricole et alimentaire locales, un mécanisme de fonctionnement conjoint Graine+ Mona doit être imaginé.